



**PROCES VERBAL – SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du jeudi 2 octobre 2019 à 18h00**

Présidence : M. Didier Simond

Ordre du jour :

1. Adoption du P.V. de la séance du 20 juin 2019
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Communications des délégués aux associations intercommunales
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n°3/2019 – Arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021
6. Préavis n°4/2019 – Mise en conformité du chauffage et la ventilation de la grande salle
7. Nomination d'un membre à la commission de recours en matière d'imposition communale
8. Divers et propositions individuelles.

Sur 44 membres, 36 présents, 7 excusés, 1 absent.

Ce soir, les scrutateurs sont : **M. Christian Duperrut et Mme Céline Panico.**

Le Président propose l'ajout du point 7 « Nomination d'un membre à la commission de recours en matière d'imposition communale » à l'ordre du jour suite à la démission de M. Damien Bourgeois. Sans autre remarque ou objection, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

1. Adoption du P.V. de la séance du 20 juin 2019

Le Président apporte deux corrections ; point 4, 2^{ème} phrases : M. Christian Gozel gratifie M. Yves Bourgeois et non M. Damien Bourgeois. Point 5, 3^{ème} paragraphe également Yves Bourgeois au lieu de M. Damien Bourgeois.

Nous procédons ensuite au vote : le P.V est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président communique les dates des séances du Conseil pour 2020 (26 mars, 11 juin, 8 octobre et 3 décembre).

Le Président lit ensuite la lettre de démission de M. Damien Bourgeois. Il précise que son successeur sera assermenté lors du prochain conseil.

3. Communications des délégués aux associations intercommunales

Les délégués n'ont pas de communication à apporter.

4. Communications de la Municipalité

Le Président passe la parole à M. Christian Gozel, Syndic.

M. Christian Gozel explique que nous avons pu obtenir un ASP (assistance, sécurité, population) de la part de Romanel qui entrera en fonction le 1^{er} octobre 2019. Cet ASP va nous aider à étudier le système de parcage de notre commune ainsi que la légalisation des zones. Ensuite il effectuera le contrôle du parcage et la surveillance aux abords de l'école, ainsi que dans le reste du village suite aux débordements du co-voiturage du parking proche de l'autoroute.

Il présente ensuite le plan général d'affectation communal PGA. Nous avons un délai au 31 juillet pour déposer notre dossier en vue de l'obtention des subventions cantonales. Ce délai a ensuite été rallongé au 31 août et a été tenu. Le canton nous a répondu que notre plan était sur les bons rails, mais que la subvention pouvait être accordée à condition qu'ils reçoivent une rallonge de la part du grand conseil. M. Christian Gozel explique que le but recherché par ce PGA est la diminution des droits à bâtir, afin de limiter l'augmentation de la population. Les terrains concernés sont les zones non construites de plus de 2500 m² et l'ensemble des terrains qui se trouvent hors zones "village" et "vieux village", soit toutes les zones villas et zones résidentiels. Il donne quelques explications sur les slides. Il dit que selon l'avis de la FAO, nous pouvons accepter tous les projets qui respectent la vision communale. Chaque personne qui a un projet sur son terrain peut venir demander les m² qui restent pour la construction, sous réserve de la décision de la SDT.

Le Président passe la parole à M. Georges Guignard.

M. Georges Guignard donne quelques informations sur notre adhésion à l'AIEE. Les travaux ont débuté il y a 2 semaines. Deux forages ont été exécutés sans problème sous la RC177 et sous les ruisseaux du Rosé. Les travaux pour la station de pompage à proximité de la step sont en cours de bétonnage. La fin des travaux est prévue pour fin novembre 2019, sous réserve de la météo.

Le Président passe la parole à M. Roland Valet.

M. Roland Valet explique que les délais pour les divers travaux du séparatif sont tenus. Les travaux ont commencé début juin comme prévu par le Néfobon. Si la météo le permet, ils pourront se terminer pour Noël. Le chemin de Vuarat sera entrepris début de l'année 2020, à nouveau sous réserve de la météo.

M. Roland Valet donne ensuite quelques précisions pour la route de Mex où les travaux d'amélioration vont être entrepris avec l'ajout de deux obstacles.

En ce qui concerne le collège, le canton a validé 3 places de stationnement "dépose minute". Ces places seront en face de la ferme de M. Dubauoz, toujours sur le domaine communale. Au total, il y aura 5 places "dépose minute" pour les parents des élèves.

M. Roland Valet ajoute que la priorité de droite qui se situe devant la ferme de M. Simond n'est plus conforme. Elle sera modifiée avec l'ajout d'un stop. Pour terminer, la zone 30km/h se trouvant devant le nouveau bâtiment au chemin de Sina sera déplacée jusqu'à l'immeuble.

Par la suite et en l'absence de Mme Marie-Christine Pitton, M. Roland Valet fait un point de situation au sujet des déplacements à vélo. Il rappelle que le canton ne veut pas entreprendre des travaux pour l'aménagement d'une piste cyclable sur RC317B, tant que celle-ci sera en bonne état. Le 6 juin dernier, la Municipalité avait invité le SDNL et les membres de la commission de mobilité afin de présenter un itinéraire alternatif sur la gare du LEB d'Etagnières. Cet itinéraire n'a pas suscité beaucoup d'intérêt car le détour était trop long. Les membres présents à cette séance ont proposé 3 alternatives pour rejoindre Cheseaux. Ils ont souhaité que le SDNL fasse une analyse de ces dernières ainsi qu'une estimation des coûts potentiels pour une réalisation. Fin juin, la Municipalité a reçu le rapport du SDNL. Celui-ci conseille la Municipalité de voir plus grand, si elle souhaite aller de l'avant, et d'impliquer toutes les communes concernées par le développement de la transversale nord, soit de Sullens à Froideville. Ceci impliquerait 7 communes au total. Concernant l'alternative par les chemins forestiers, le SDNL pourrait éventuellement donner un appui technique si besoin. Toutefois, elle considère que ceci relève du domaine des loisirs. En parallèle, début juin, la Municipalité a écrit une lettre

à la Conseillère d'Etat en charge des infrastructures, Mme Gorrite. Ils ont fait part de leur incompréhension quant à la stratégie du canton de promouvoir la mobilité douce et la non entrée en matière concernant une piste cyclable réclamée depuis des années par notre commune. Ils ont reçu une réponse à ce courrier en date du 20 août 2019 qui les informe, qu'à court terme, le canton n'interviendra pas sur ce tronçon routier. Toutefois la Conseillère d'Etat note que si des moyens financiers additionnels devaient être affectés à la réalisation d'une liaison cyclable entre Sullens et Cheseaux, les attentes de la commune pourraient être pleinement considérées. Cette lettre rappelle également que l'Etat de Vaud prend effectivement en charge le financement des aménagements cyclables correspondant à des tronçons de routes cantonales hors traversée de localité. Ces aménagements font partie de la stratégie cantonale de promotion du vélo mais que ces travaux sont uniquement réalisés et financés dans le cadre de la planification des investissements routiers cantonaux, au gré des programmes d'entretien ou de corrections routières de la DGMR. Au vu du rapport du SDNL et des informations reçues du canton, la Municipalité ne souhaite pas entreprendre d'autres démarches pour le moment, mais suit le dossier de très près.

5. Préavis n° 3/2019 – Arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021

Le Président passe la parole à M. Alain Badan pour la lecture du rapport de commission des finances, cette dernière invitant les membres du Conseil à accepter le préavis.

Le Président passe ensuite la parole à M. Christian Gozel.

M. Christian Gozel remercie la commission pour le rapport détaillé. Il annonce qu'au vu de nos finances actuelles, ils n'ont pas trop hésité. Nous descendons d'un point et demi et le canton monte d'un point et demi pour que ceci reste à égalité. Il nous propose 68.5. Les autres impôts restent inchangés.

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, on procède au vote, ce préavis est accepté à l'unanimité.

6. Préavis n° 4/2019 – Mise en conformité du chauffage et de la ventilation de la grande salle

Le Président passe la parole à M. Frank Dayen pour la lecture du rapport de la commission des finances, cette dernière invitant les membres du Conseil à accepter le préavis.

Le Président passe la parole à M. François Baudat pour la lecture du rapport de la commission ad'hoc, cette dernière invitant également les membres du Conseil à accepter le préavis.

Le Président passe la parole à Mme Gabriella Bracher pour les explications de la Municipalité.

Mme Gabriella Bracher remercie les deux commissions pour leurs avis favorables. Elle dit qu'ils ont demandé aux ingénieurs de Weinmann-Energies d'étudier différentes variables et manières de remplacer cette production de chaleur. Ils ont étudié le mazout, le gaz naturel, la pompe à chaleur, le bois et le solaire. Elle détaille ensuite tout le projet. Elle passe ensuite la parole à M. Christian Gozel pour la partie financière.

M. Christian Gozel explique que nous allons recevoir environ CHF 26'000.- de subventions. Il précise que nous avons des fonds de réserve pour les travaux bâtiment de CHF 300'000.-. Sur 20 ans, il restera un solde de CHF 248'000 à amortir. Ce sont les coûts d'investissements dans le compte de fonctionnement.

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Frank Dayen prend la parole pour poser quelques questions sous forme d'une présentation PPT. Dans l'ensemble, il se demande pourquoi faire un projet pour répondre à un problème d'aujourd'hui, alors qu'il faudrait plutôt un projet pour demain. Il questionne ensuite la surface prévue pour les panneaux sur le toit de la salle de gym ; pourquoi poser sur 173M2 uniquement, au lieu d'en étendre la surface ? Cela permettrait d'alimenter des immeubles voisins (notamment l'appartement du Battoir, très gourmand en consommation électrique) et ainsi de s'inscrire dans un plan énergétique plus étendu et complémentaire aux besoins de notre village ou, au moins, d'un quartier. Il prend pour exemple le projet photovoltaïque d'Echallens, qui, pour un prix

voisin (CHF 600'000.-, CHF 574'000.- pour notre préavis, même si notre projet ne consiste pas seulement en des panneaux photovoltaïques) permettrait d'alimenter 120 maisons. Puis il renvoie aux cas des communes vaudoises pionnières de Penthéréaz, Onnens et Thierrens, qui se sont lancées avec succès dans des projets ou des réalisations plus ambitieuses, plus globales et qui anticipent les besoins en consommation sur le long terme. Nous ne sommes pas dans l'urgence (changer les systèmes chauffage et ventilation n'est pas pressé à court terme), sommes-nous dans la réflexion ? M. Frank Dayen souhaiterait que les autorités se laissent plus de temps pour réfléchir à un projet englobant, plus utile et plus soucieux de l'avenir.

M. François Baudat répond que dans le rapport de commission, ils n'ont pas pu tout aborder. Ils se sont questionnés sur tous les points évoqués ici. Il précise que s'ils n'utilisent pas le surplus d'électricité, ils ne pourront jamais amortir les panneaux photovoltaïques. Ensuite, ils se sont dit qu'ils pouvaient amener l'électricité ailleurs, comme au Battoir. Ceci serait éventuellement un autre projet. L'électricité produit par ces panneaux photovoltaïques sont pour faire fonctionner la pompe à chaleur. Il détaille ensuite les différentes solutions auxquelles ils ont pensé. Actuellement, le rendement de cette chaudière est mauvais, c'est pourquoi ils ne se donnent pas le temps.

Mme Gabriella Bracher rajoute que la chaudière pourrait lâcher à tout moment. Ils travaillent sur ce projet depuis maintenant une année. Elle pense que remplacer la chaudière sans ventilation n'aurait pas de sens.

M. Roland Behn souhaite avoir une précision concernant la décision de la sonde géothermique qui a été écartée. Il pense que la solution de la pompe à chaleur est certainement une décision intéressante, mais qu'ils ne peuvent pas compter que sur ces panneaux photovoltaïques car en hiver, il n'y a pas beaucoup de soleil. Au final, faudra quand même acheter de l'électricité.

Mme Gabriella Bracher confirme par l'affirmative. Weinmann-Energies a complètement écarté cette option qui aurait coûté trop cher. Elle indique que c'est le plus gros inconvénient d'une PAC air-eau. Elle lit ensuite le rapport de Weinmann-Energie à l'assemblée.

M. Roland Behn constate qu'ils auront besoin de beaucoup d'énergie pour chauffer cette grande salle.

Mme Gabriella Bracher répond que l'investissement pour une PAC air-eau est beaucoup plus faible qu'un forage.

M. Roland Behn pense qu'ils ne peuvent pas calculer sans connaître tous les éléments. Il trouve que récupérer la chaleur de la ventilation est une bonne chose. Il se demande si le système air-eau est suffisant pour un si gros volume. Il demande si c'est un chauffage à basse température de 35°.

Mme Gabriella Bracher lui répond qu'ils sont sur 32°. Elle précise que le rapport de Weinmann-Energies est très complet, qu'il n'a pas été communiqué à tout le monde mais uniquement à la commission technique. Elle répète que les calculs ont été faits et qu'une PAC air-eau reste la solution idéale.

M. Roland Behn demande si c'est possible de savoir combien aurait coûté une sonde géothermique.

Mme Gabriella Bracher explique que ce calcul n'a pas été fait. Elle a simplement eu l'information que cette sonde géothermique coûterait entre 20-30% plus cher, c'est pourquoi ils ont directement écarté cette option.

M. Florian Eckert pense qu'ils passent un peu rapidement sur le projet de l'ex-voirie. Il trouve qu'il faut aussi voir l'avenir de ce bâtiment. Il constate que cette ex-voirie consomme très peu d'énergie, mais il pense que d'ici 10 ans celui-ci consommera peut-être plus. Il indique que par son métier, il a l'habitude de travailler avec Weinmann-Energies et leur fait entièrement confiance. Il pense quand même qu'il faudrait avoir une réflexion un peu plus globale de la situation et ne pas écarter la solution de la pompe géothermique. Il se questionne ensuite sur l'avenir de cette voirie. Que va-t-elle devenir ?

M. Christian Gozel explique qu'actuellement, ils doivent améliorer la ventilation et le chauffage de la grande salle. Ils ont demandé à des spécialistes de faire une étude. Il pense que nous pouvons leur faire confiance. Weinmann-Energies est venu avec 3 propositions. Ils ont écarté la géothermie pour des raisons d'augmentation de coût. Le système qu'ils proposent aujourd'hui est clairement plus écologique que ce que nous avons actuellement. Il indique qu'au besoin, des panneaux photovoltaïques peuvent être ajoutés par la suite.

Mme Danielle Simons aimerait revenir sur le bruit, car les pompes à air en font tout même.

M. Georges Guignard répond que ces pompes à chaleur sont acceptées selon les normes et qu'elles seront situées côté champs, direction Cheseaux, ce qui ne dérangera personne.

M. Alain Guéra se demande s'il y aurait la possibilité d'alimenter le nouveau bâtiment communal de Lovetaz, car il trouve que cela serait une possibilité d'utiliser l'électricité assez rapidement en plus du Battoir.

Mme Gabriella Bracher considère que nous pouvons étudier la possibilité dans un deuxième temps car le stockage de l'électricité est compliqué.

M. Mahmood Hussain-Khan souhaite confirmer qu'au niveau du bruit des pompes, il en a deux devant sa chambre à coucher mais qu'il n'entend rien.

M. Eric Dubauloz explique qu'en ayant étudié le sujet, pour faire du photovoltaïque, il faut savoir si on veut distribuer ou faire son propre réseau. Il indique que s'il y avait un gros potentiel de distribution, cela vaudrait la peine. Il estime qu'actuellement cela n'est pas rentable.

M. Roland Behn pose une question concernant les soumissions. L'honoraire du bureau d'ingénieur lui paraît élevé, 35% des coûts. Il demande si c'est la seule offre que la commune a reçue de Weinmann-Energie.

Mme Gabriella Bracher lui répond que c'est pour le suivi de projet de a à z, y compris les soumissions finalisées, la ventilation et le chauffage. Concernant le pourcentage, ils sont en-dessous des normes. Elle rappelle qu'ils ont contacté Weinmann-Energies pour faire cette étude. Ils vont suivre les travaux, les soumissionner puis les étudier. Elle estime qu'il n'y a pas besoin de dépenser de l'argent en faisant appel à un autre bureau d'ingénieur car ces études sont coûteuses.

M. Frank Dayen demande à M. François Baudat si le projet du Battoir existe.

M. François Baudat lui répond que le sujet soumis aujourd'hui est le chauffage et la ventilation de la grande salle.

M. Frank Dayen précise que les finances de la commune peuvent le permettre. Il n'est pas contre le travail qu'ils ont fait, ni contre les travaux proposés. Il n'est pas satisfait de l'argument de l'urgence pour la pompe qui pourrait lâcher à tout moment, car cette pompe aurait pu rendre l'âme il y a une année en arrière comme dans 3 ans. S'il fallait se mettre en conformité selon une autorité officielle, ceci serait pour lui un argument d'urgence.

M. François Baudat lui donne un exemple sur la conformité d'une voiture.

Mme Gabriella Bracher répond que c'est pour éviter les surcoûts en cas de panne.

M. Frank Dayen estime que cela ne les empêche pas d'avoir une réflexion globale et des perspectives un peu plus large. Il demande pourquoi il n'y a pas un concept complet.

M. François Baudat lui dit que ce sont des questions qu'ils se sont posées. Aujourd'hui, ils s'occupent de remplacer le système de chauffage et la ventilation. Il explique que ces panneaux photovoltaïques évoluent aussi dans le temps.

M. Florian Eckert pense qu'il est très judicieux de la part de la commune de palier au problème avant qu'il soit là. L'appartement qui se trouve dans la voirie est chauffé électriquement. Il pense que cela ne va pas durer éternellement. Il se questionne sur l'avenir de ce logement qui peut-être ne pourra plus être autorisé à être chauffé électriquement. Il ne souhaite pas aller contre les décisions de la Municipalité, qui a son avis, sont excellentes. Il estime qu'il faudrait voir un peu plus large dans un rayon de 50-200 mètres.

M. David Scheuner explique que la rénovation d'un bâtiment se fait en minergie. Il donne l'exemple de la Lovetaz qui est autonome en énergie. Lorsque le moment viendra pour le Battoir ou la voirie, ils procéderont de la même manière.

M. Roland Valet précise que le préavis cité concerne la modification du chauffage et la ventilation de la grande salle. La Municipalité s'est questionnée au sujet du Battoir et de la voirie. Il ajoute qu'ils peuvent éventuellement faire une étude plus élargie pour notre village par la suite. Ce projet futur ne remplacera pas celui d'aujourd'hui concernant la grande salle. Il rajoute que ce sont deux projets différents.

M. Alain Guéra aimerait qu'on lui confirme qu'il s'agit bien du bâtiment du Battoir et celui de la voirie auxquels il pense.

M. Roland Valet lui confirme qu'il a bien compris.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le Préavis est accepté à l'unanimité moins 5 abstentions.

7. Nomination d'un membre à la commission de recours en matière d'imposition communale

Le Président mentionne que suite à la démission de M. Damien Bourgeois, la commission est encore composée de M. Eric Dubauloz et de M. Olivier Berger nommé lors de la séance de moins de juin 2019.

Le Président demande s'il y a un ou une candidate?

M. Serge Böhi se propose. Il est le seul candidat, il est donc élu tacitement.

8. Divers et propositions individuelles

M. Alexandre Erfani demande s'ils ont déjà entendu parlé du label "Cité de énergie", présent déjà dans plusieurs communes. Il s'agit d'une sorte d'engagement concernant la mobilité. La commune pourrait avoir certaines subventions lorsqu'elle s'engage pour être durable. Il demande si la commune peut réfléchir à long terme sur cette thématique. Il distribue un flyer à ce propos.

M. Christian Gozel explique que la Municipalité a déjà questionné sur ce sujet. Il indique que tout cela à un coût. Ils sont ouverts à la discussion. Il termine en précisant qu'il faudra trouver les volontaires qui seront d'accord de payer des factures un peu plus élevées. Il va se renseigner en visualisant le flyer.

Mme Danielle Simons aimerait revenir sur la communication de la Municipalité par rapport à la piste cyclable jusqu'à Cheseaux. Elle est stupéfaite d'apprendre que la commission mobilité a été engagée. Elle indique qu'on lui a promis des réponses qu'elle n'a jamais reçues. Actuellement, toutes les décisions sont prises. Elle est étonnée de ne pas avoir eu plus d'informations au départ.

Le Président précise le rôle d'une commission thématique du Conseil Communal qui est là uniquement pour préavisier les préavis soumis par la Municipalité au Conseil Communal.

M. Patrice Lüthi se dit très surpris que la Municipalité n'ai pas communiqué le rapport du SDNL pour que les membres puissent donner leurs avis.

M. Roland Valet parle au nom de Mme Marie-Christine Pitton qui est absente. Quand il a reçu ses notes, elle a bien précisé que cet itinéraire alternatif n'avait pas suscité l'intérêt de la commission.

M. Patrice Lüthi constate qu'il n'y a pas eu de rapport mais uniquement une communication orale. Il explique qu'il avait demandé à Mme Marie-Christine Pitton s'il fallait faire un rapport de commission. Il est très étonné d'avoir cet avis ce soir.

M. Roland Valet précise que la solution pour aller en vtt à Cheseaux est connue. L'itinéraire passant par Etagnières, tout le monde le trouve trop long. Il déclare qu'ils ne peuvent pas outrepasser leurs compétences pour faire les travaux à la place du canton.

Mme Danielle Simons dit qu'ils étaient en discussion avec Mme Marie-Christine Pitton dans le cadre de la commission. Un certain nombre de questions ont été posées. Ils attendaient le passage du SDNL. Ils n'ont jamais vu ces réponses et n'ont jamais eu de rapport.

Le Président propose d'attendre le retour de Mme Marie-Christine Pitton pour discuter de ce sujet avec elle directement.

M. Pascal Schweingruber pose une question à propos du PGA. Il demande si cela concerne toutes les zones.

M. Christian Gozel répond que cela concerne toutes les zones sauf "village" et "vieux village". Les zones villas et résidentielles auront une bande verte non constructible.

M. Eric Dubauloz demande si la loi sur l'aménagement territorial qu'ils ont votée concerne la limitation du territoire. Il ne comprend pas pourquoi ils veulent enlever un droit de bâtir sur des zones qui sont déjà construites.

M. Christian Gozel éclaircit le sujet. Il explique que d'un côté, il y a la limitation du territoire (tout ce qui n'est pas encore construit au bord d'une zone agricole). Avant c'était 10'000 m², aujourd'hui ce sont des surfaces de 2500 m² qui concernent les terrains. Il ne comprend pas non plus. De l'autre côté, la population est le deuxième volet. Le canton veut clairement densifier tout ce qui est en bordure des transports publics, dans les agglomérations et dans les villes. Il indique que nous avons droit à une faible augmentation de la population dans notre commune (0.75% par année, calculée depuis 2014). Pour ces raisons-là, ils doivent entreprendre des mesures momentanées sur une durée de 15 ans pour limiter la population et non le territoire.

M. Eric Dubauloz se demande si la commune ne veut pas se battre pour cela.

M. Christian Gozel lui répond qu'ils se battent déjà pour toutes les parcelles qui sont libres de constructions, pour que leurs propriétaires puissent encore construire s'ils le veulent. Pour l'instant certaines parcelles sont bloquées par le canton, d'autres risquent de l'être. Ils essaient de trouver d'autres mesures plus générales. Ils doivent amener des mesures car nous sommes en surdimensionnement de population. S'ils n'amènent rien, c'est le canton qui fera le nécessaire.

M. Roland Behn juge qu'ils n'ont pas beaucoup de réponses satisfaisantes depuis le temps. Il se questionne sur cette raison. Il comprend que l'affaire est terminée concernant la piste cyclable. Il demande si les communes voisines ont été contactées une fois pour faire une démarche coordonnée. Il constate que le sujet est clos par la commune, car l'Etat ne souhaite pas entreprendre de travaux sur cette route cantonale. Il demande si les citoyens ne devraient pas essayer une autre démarche telle que la pétition.

M. Roland Valet confirme qu'ils ont fait tout ce qu'ils ont demandé. Ils ont rencontré le voyer, qui leur a donné l'argument de la réfection de la route. L'idée n'a pas satisfait. Ensuite, ils ont écrit à la Conseillère d'Etat qui a

répondu que la directive était claire, et tant qu'il n'y aura pas besoin d'une réfection, il n'y aura pas de piste cyclable. Il relit la lettre de Mme Gorrite à l'assemblée.

M. Roland Behn évoque qu'en Suisse, sans aller très loin, cette réalisation existe. Il se demande comment les gens ont fait.

M. Roland Valet répète que La Conseillère d'Etat indique que les moyens ne le permettent pas. Elle écrit bien dans son courrier que si les moyens se débloquaient, elle ferait le nécessaire car elle est très attachée à la mobilité douce.

M. Patrice Lüthi ajoute qu'il n'y avait pas que ce projet de piste Sullens-Cheseaux au niveau des questions. Il n'a pas eu de retour de la part de Mme Marie-Christine Pitton sur les autres points.

Mme Danielle Simons ajoute qu'ils attendaient des réponses.

M. Matthieu Cappi soutient la commune d'avoir fait le nécessaire. Il trouve qu'ils ont eu toutes les réponses. En attendant que le projet se fasse un jour, il y a d'autres chemins.

M. Angelo informe qu'une borne entre le trottoir et la route a été arrachée le long de la route de Cheseaux.

M. Roland Valet confirme que la borne a été arrachée. L'entreprise qui l'a abîmée va nous la changer à ses frais. Il y a un retard de livraison car nous ne pouvons plus obtenir les mêmes mais en attendant elle sera meulée.

M. Alain Guéra s'interroge à propos de la couverture de bitume qui absorbe le bruit, cité lors du dernier conseil de juin. Il se demande si la couverture va diminuer le bruit des moteurs de camions ou juste des pneus. Il souhaite savoir si c'est un projet en cours.

M. Roland Valet répond qu'ils ont dit qu'ils allaient envoyer un dossier au canton pour une demande de subvention. Ce document a été traité cet été, ils sont dans l'attente d'une réponse. Il ne pense pas que le bitume va absorber le bruit des moteurs mais simplement des pneus. Ces nouveaux revêtements font baisser le bruit de 1-2 décibels.

M. Alain Badan a vu qu'il y avait des comptages qui ont été faits. Il demande s'ils ont déjà les résultats.

M. Roland répond par la négative.

Avant de clôturer cette séance le Président passe la parole à M. Roland Valet.

M. Roland Valet rend hommage à notre Syndic, M. Christian Gozel qui fête ses 20 ans de Municipalité. En quelques lignes, il cite le parcours de M. Christian Gozel et le remercie pour avoir mis toutes ses compétences au service de la collectivité durant toutes ces années ainsi que son dévouement à la cause politique pas toujours facile de nos jours... Il lui souhaite ses meilleurs vœux de santé pour les 20 prochaines années..

Le Président clôt la séance à 21h48.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 5 décembre 2019.

Le Président

La secrétaire

Didier Simond

Eda Parente

